



PREFECTURE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 6 avril 2011**

Arrêté n°2011-2186 du 9 mars 2011

Objet : portant composition de la Commission Départementale de la consommation des espaces agricoles du Rhône

ARTICLE 1 :

La Commission Départementale de la consommation des espaces agricoles du Rhône, placée sous la Présidence du Préfet ou de son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

- 1 - Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant ;
- 2 - au titre des élus :  
Madame SURREL, Présidente de l'Association des Maires Ruraux du Rhône et Maire de St Maurice sur Dargoire,  
Monsieur Max VINCENT, Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or et Maire de Limonest.
- 3 - Au titre des établissements publics de la coopération inter-communale :  
Monsieur Daniel PACCOUD, Président du Syndicat Mixte Beaujolais porteur du SCOT Beaujolais et Maire de Pommiers.
- 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;
- 5 – Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant ;
- 6 – au titre des organisations syndicales départementales représentatives :  
Monsieur le Président de la FDSEA du Rhône ou son représentant  
Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs du Rhône ou son représentant  
Monsieur le Porte parole de la Confédération Paysanne du Rhône ou son représentant
- 7 – au titre des propriétaires agricoles :  
Monsieur Joseph PAYET-BERNOUD, représentant des propriétaires agricoles siégeant à la commission départementale d'orientation agricole, ou son représentant,
- 8 – au titre du représentant de la chambre départementale des notaires :  
Monsieur le président de la chambre départementale des notaires ou son représentant,
- 9 - Deux représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement :  
Monsieur le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Rhône, ou son représentant.  
Monsieur le Président de la FRAPNA, ou son représentant.

ARTICLE 2 :

En tant que de besoin et en fonction des sujets à traiter, le préfet pourra appeler à participer aux travaux de la commission, à titre consultatif, et de manière ponctuelle des experts compétents.

ARTICLE 3 :

MM. le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet du Rhône,  
Jean-François CARENCO

Arrêté préfectoral N°2011- 2264 du 24 mars 2011

Objet : Modification de la composition du jury du concours externe de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2011

Article 1er : La composition du jury du concours régional Rhône-Alpes externe, pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre mer du Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration – session 2011 - est modifiée comme suit :

Président : Mme Nadia SEGHIER, administrateur civil  
Vice-Président : M. Cédric SPERANDIO, attaché principal  
Membres :  
M. Gilles DIDIER-JEAN , lieutenant colonel  
M. Olivier VERCASSON, attaché  
M. Gilles GONNET, attaché

Article 2 : la date de transmission de la fiche personnelle de renseignements établie par les candidats admissibles, est avancée au 24 juin 2011.

Article 3 : M. le Préfet de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes  
La secrétaire générale  
Josiane CHEVALIER

